Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2023

Régulièrement convoqué le 13 octobre 2023, le conseil municipal s'est réuni le 18 octobre 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents: Alain BAMET, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Jean Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 07 Septembre 2023 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- Démission JF SANVERT, 2^{ème} adjoint au Maire
- Changement de nomenclature comptable, passage en M57
- RODP 2023
- Convention avec le SIVOS pour le ménage de l'école maternelle
- Questions diverses

1) Démission JF SANVERT, 2ème adjoint au Maire

Le Maire, Cédric GRANDPERRET, informe que par courrier reçu le 28 septembre 2023, Jean-François SANVERT a présenté sa démission de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire et de conseiller municipal. Il informe également que le 10 octobre 2023, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a accepté cette démission.

A cet effet, il rappelle que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée que Julie JUGNET, 3^{ème} adjointe au Maire à la date de démission, prenne rang en qualité de 2^{ème} adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

A la lecture du courrier informatif du Préfet sur la suite à donner à cette démission, il en ressort que le conseil municipal n'est pas tenu de procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire, à condition de délibérer pour la suppression de ce poste d'adjoint.

A cet effet, le Maire propose de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

A la suite de ces délibérations, nous procéderons à la modification des conseillers municipaux au sein des commissions communales.

Nous devons réévaluer les indemnités de fonction à la vue de la nouvelle répartition.

Le Maire propose la répartition suivante :

- Maire: Cédric GRANDPERRET 15.6%

1^{er} Adjoint : Alain BAMET 9.9%
2^{ème} Adjoint : Julie JUGNET 9.9%

- Conseiller délégué : Jean-Charles CLAUDEL 9.9%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2) Changement nomenclature comptable, passage en M57

Le conseil adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Saint-Pierre-Le-Vieux (71520), à compter du 1er janvier 2024 pour le budget Communal, budget Boulangerie et budget Lotissement. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée.

La commune a reçu un avis favorable du SGC de Mâcon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3) <u>RODP</u>

Le réseau Orange a transmis les informations pour la redevance, en voici le détail ci-dessous :

- En aérien : 14.981 Kms X 62,60 € = 937,81 €

- En souterrain : 2.836 Kms X 46,95 € = 133,15 €

- Emprise au sol : 0.50 Kms X 31,30 € = 15,65 €

Soit une redevance 2023 totale de 1 086,61 €

Accord à l'unanimité

4) Convention avec le SIVOS pour le ménage de l'école maternelle

A la suite de la fermeture de la classe de l'école primaire, la commune reprend la charge complète de la classe maternelle. A cet effet, les heures d'entretien des locaux reviennent à la charge de la commune. Une convention a été établie par le SIVOS, afin de percevoir le remboursement des heures de l'agent SIVOS pour l'entretien de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

5) Questions diverses

• FCTVA

A la suite de l'arrêté des comptes des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de 2022, la commune va être attributaire d'un montant de 7 001,69 € au titre de la FCTVA.

• Liquidation NEOCIM, logiciel gestion du cimetière

La société est en liquidation, un nouveau logiciel par la société DIGITAL BOX nous est proposé. Nous avons la garantie de la reprise des données et de formation sur le nouveau logiciel.

• Recensement voirie

Il y aura une délibération à prendre au prochain conseil. Antoine se charge du recensement.

• Infos SIVOS (versement participations communales)

A la suite de la réunion de rentrée du SIVOS, il a été évoqué la difficulté de gestion de la trésorerie, impact dû au déménagement de la gestion trésorerie de Cluny à Mâcon. Par conséquent, à compter du 01/01/2024, si l'ensemble des conseils municipaux est favorable, les participations communales seront demandées semestriellement et plus trimestriellement. Accord de notre conseil.

• Rangement sous-sol et archives Mairie

28 octobre à 8h30.

Repas du CIAS

Le repas est fixé le 26 novembre 2023 à partir de 12h. Les invitations seront distribuées cette semaine aux bénéficiaires, pour un retour au 26 octobre 2023. Une animation est prévue.

• Marché de Noël

Prévu le 09 décembre 2023.

Réunion de préparation prévue le 10 novembre à 20h à la salle des fêtes. (Mail aux associations, mail à la commission commerce)

Planning Salle des fêtes, tarifs et ménage

On revoie la gestion de la salle avant le prochain conseil. Prévoir réunion avec Cyril

Nettoyage chéneaux Maison Oliéro

On voit en interne

Mail Evidanse

Demande pour une mise à disposition de la salle des fêtes les jeudis de 20h15 à 21h15 pour des cours de danse, à compter du 09 novembre 2023 et jusqu'au 30 juin 2024.

• Vigipirate

Dans le cadre du dispositif « Vigipirate », pour les représentations de théâtre, un membre du bureau de l'association organisatrice se chargera du contrôle visuel des sacs.

• Commémoration du 11 novembre

Elle aura lieu le 12 novembre à 11h Gestion par la mairie, commande de boissons, brioches, gerbe Voir pour la clique. Enfants dispos pour la lecture

• Point Sysdel

Vincent nous rend compte de la dernière réunion à laquelle il a assisté.

• Contrôle cantine

Lundi 16 octobre 2023, notre cantine a été inspectée par la DDPP. Un rapport nous sera transmis prochainement.

• Bulletin municipal / Cérémonie des vœux 2024

En cours pour le bulletin Cérémonie des vœux dimanche 7 janvier à 11h.

• Borne électrique mise à disposition par la commune sur la place

Borne uniquement pour les camping-cars et non pour les voitures personnelles. Nous nous rapprochons du site « Chargemap » pour mise à jour de la description et ajout de la notion « uniquement pour les camping-cars ».

• Point divers devis

- → Devis de Rémi Charnay validé pour le mur du cimetière et celui de la place de l'église
- → Devis Société Berger validé pour les portes du hangar
- → Devis Au Studio pour l'édition du bulletin validé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.